



PRÉFET DE LA HAUTE-GARONNE

**LISTE PERSONNALISÉE DES PIÈCES À FOURNIR POUR LE DÉPÔT  
D'UNE DEMANDE DE NATURALISATION OU DE RÉINTÉGRATION**

**Chaque postulant doit prendre un rendez-vous sur le site internet de la préfecture  
et télécharger le dossier, même si la démarche est effectuée par un couple**

**⇒ TOUT DOSSIER INCOMPLET ET NON CLASSÉ SERA REFUSÉ**

**VOUS DEVEZ DONC VOUS ASSURER QUE VOTRE DOSSIER, LE JOUR DU RENDEZ-VOUS,  
EST :**

- 1. CONSTITUÉ DE TOUS LES DOCUMENTS DEMANDÉS ET À JOUR SELON VOTRE SITUATION PERSONNELLE,**
- 2. CLASSÉ IMPÉRATIVEMENT SELON L'ORDRE DE LA LISTE CI-DESSOUS.**

**LE NON-RESPECT DE CES CONSIGNES ENTRAÎNERA LE REJET  
IMMEDIAT DU DOSSIER ET L'OBLIGATION SYSTÉMATIQUE  
POUR LE DEMANDEUR DE PRENDRE UN AUTRE RENDEZ-VOUS**

ooo

- CARTE DE SÉJOUR EN COURS DE VALIDITÉ MENTIONNANT VOTRE ADRESSE ACTUELLE ET PHOTOCOPIE RECTO/VERSO SI VOUS ÊTES EUROPÉEN ET NE DÉTENEZ PAS DE TITRE DE SÉJOUR , POUR JUSTIFIER LES 5 ANNÉES DE RÉSIDENCE EN FRANCE , FOURNIR SOIT LES CERTIFICATS DE SCOLARITÉ DES 5 DERNIÈRES ANNÉES, SOIT LES 5 DERNIERS AVIS D'IMPOSITION.
- PASSEPORT (OU TITRE DE VOYAGE SI VOUS ÊTES RÉFUGIÉ) ET PHOTOCOPIE DE TOUTES LES PAGES UTILISÉES (CACHETS, TAMPONS, VISAS).
- 3 IMPRIMÉS DE DEMANDE D'ACQUISITION DE LA NATIONALITÉ FRANÇAISE (CERFA N° 12753\*02) DÛMENT COMPLÉTÉS.
- 3 PHOTOS D'IDENTITÉ RÉCENTES ET IDENTIQUES.
- 55 € EN TIMBRES FISCAUX A ACHETER DANS UN BUREAU DETABAC, OU DANS UN CENTRE DES FINANCES PUBLIQUES – POUR L'HEURE, LES TIMBRES FISCAUX ELECTRONIQUES NE SONT PAS ACCEPTES. (NE PAS LES COLLER, NE PAS LES AGRAFER).
- JUSTIFICATIF DU NIVEAU DE LANGUE EN FRANÇAIS :
  - Vous devez fournir, au choix (original et 1 photocopie) :

- un diplôme français de niveau supérieur ou égal au brevet des collèges ou à l'étranger, le diplôme d'études en langue française de niveau B1 ou de niveau égal au niveau 5 bis de la nomenclature nationale des niveaux de formation et 1 photocopie,

- une attestation délivrée depuis moins de deux ans soit par un organisme agréé par le Ministère de l'Intérieur (le Centre International d'Études Pédagogiques, la Chambre de Commerce et d'Industrie de Paris, l'Université de Cambridge ou l'Education Testing Service), soit par des organismes dotés du label "Français Langue d'Intégration" (FLI) disponibles sur le lien suivant : [www.immigration.interieur.gouv.fr/Integration](http://www.immigration.interieur.gouv.fr/Integration). Les attestations de compétences linguistiques délivrées par l'Office Français de l'Immigration et de l'Intégration (OFII) et/ou l'Agence Nationale de l'Accueil des Étrangers et des Migrations (ANAEM) ne sont pas valables ainsi que les attestations ministérielles de compétence linguistique ou les attestations ministérielles de dispense de formation linguistique.

Vous trouverez dans les fiches jointes la liste indicative des principaux diplômes sanctionnant un niveau de formation au moins égal au diplôme national du brevet ; les diplômes et titres échelonnés sur les niveaux du cadre européen commun pour les langues (CECRL) ; les coordonnées des organismes certificateurs vers lesquels vous orienter si vous souhaitez passer un des tests de connaissance de niveau en français.

**Les personnes âgées de plus de 60 ans et les personnes titulaires d'un diplôme délivré dans un pays francophone à l'issue d'études suivies en Français, en sont dispensées mais pour ces dernières, le postulant devra fournir une attestation de l'établissement certifiant que les études ont été dispensées en langue française (pour les personnes titulaires d'un diplôme délivré dans un pays francophone fournir l'original du diplôme + photocopie).**

**Les personnes présentant un handicap sont dispensées de produire l'attestation ou le diplôme mais leurs assimilations linguistique et à la communauté française seront évaluées lors de l'entretien.**

**Les personnes souffrant d'un état de santé déficient chronique sont dispensées de produire l'attestation ou le diplôme mais elles doivent produire un certificat médical d'un généraliste ou d'un spécialiste mentionnant "déficient chronique" ou "maladie de longue durée" ou "déficient chronique évolutif".**

**TÉLÉCHARGER LA CHARTE DES DROITS ET DEVOIRS DU CITOYEN FRANÇAIS, L'IMPRIMER, LA LIRE ET LA SIGNER (ORIGINAL ET 1 PHOTOCOPIE).**

**UN EXTRAIT DE CASIER JUDICIAIRE (ORIGINAL ET 1 PHOTOCOPIE) ÉTABLI APRÈS VOTRE ARRIVÉE EN FRANCE PAR LES AUTORITÉS COMPÉTENTES DE CHACUN DES DIFFÉRENTS PAYS (EXCEPTÉ LA FRANCE) OÙ VOUS AVEZ RÉSIDÉ DURANT LES DIX DERNIÈRES ANNÉES (ORIGINAL DE LA TRADUCTION OBLIGATOIRE SI LE DOCUMENT N'EST PAS EN FRANÇAIS ET 1 PHOTOCOPIE).**

**SI VOUS AVEZ QUITTÉ LA FRANCE POUR UN SÉJOUR SUPÉRIEUR À SIX MOIS, FOURNIR UN CASIER JUDICIAIRE DU PAYS OÙ VOUS AVEZ RÉSIDÉ ÉMIS APRÈS VOTRE RETOUR EN FRANCE (ORIGINAL).**

Ce document n'est pas exigé pour les personnes entrées en France depuis plus de dix ans, les réfugiés politiques et apatrides bénéficiant de la protection de l'OFPRA seulement pour ce qui concerne leur pays d'origine ainsi que pour les personnes entrées en France avant l'âge de 18 ans.

**SI, PAR LE PASSÉ, VOUS AVEZ DÉJÀ DÉPOSÉ UNE DEMANDE DE NATURALISATION :**

- PHOTOCOPIE DE LA DÉCISION DÉFAVORABLE,
- Si cette décision défavorable est une irrecevabilité, fournir également tout document permettant de justifier que le ou les motifs qui ont conduit à cette irrecevabilité sont désormais levés.

**PIÈCES D'ÉTAT CIVIL  
(ORIGINAL ET 2 PHOTOCOPIES)**

**LA COPIE INTÉGRALE ORIGINALE DE VOTRE ACTE DE NAISSANCE (OU LORSQUE LA COPIE INTÉGRALE N'EXISTE PAS, L'EXTRAIT D'ACTE DE NAISSANCE ORIGINAL) PORTANT L'INDICATION DU NOM DU PÈRE ET DE LA MÈRE (ORIGINAL + 2 PHOTOCOPIES) ACCOMPAGNÉE, LE CAS ÉCHÉANT,**

DE L'ORIGINAL DU JUGEMENT SUPPLÉTIF AUTORISANT L'INSCRIPTION DE VOTRE NAISSANCE SUR LES REGISTRES D'ÉTAT CIVIL.

CES DOCUMENTS DEVRONT ÊTRE **LÉGALISÉS** PAR LA REPRÉSENTATION CONSULAIRE EN FRANCE DE VOTRE PAYS (CONSULAT / AMBASSADE) OU COMPORTER UNE **APOSTILLE** (CONFORMÉMENT À LA LISTE DES PAYS PRÉCISANT SI LES ACTES D'ÉTAT CIVIL DOIVENT ÊTRE LÉGALISÉS ET MUNIS D'UNE APOSTILLE OU DISPENSÉS).

- Ce document doit être délivré par l'officier d'état civil du lieu de naissance. Les extraits d'actes de naissance ne sont pas acceptés lorsque l'acte intégral de naissance existe dans votre pays, ni les actes établis par les ambassades ou les consulats.
- Si ce document est établi dans la langue de votre pays, fournir également une traduction établie par un traducteur assermenté en France ou par le consulat de votre pays ou une association habilitée. Le cachet du traducteur doit être apposé sur l'original de l'acte et être identique à celui apposé sur l'original de la traduction.
- Si vous êtes réfugié(e) ou apatride, fournir un certificat de naissance récent délivré par l'Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides (OFPRA).
- Lorsque votre acte de naissance a été établi au vu d'un jugement supplétif, fournir également ce jugement revêtu le cas échéant de la légalisation ou de l'apostille et accompagné de la traduction si nécessaire.

LA COPIE INTÉRALE DE L'ACTE DE NAISSANCE DE VOS DEUX PARENTS (ORIGINAL SI POSSIBLE ET 2 PHOTOCOPIES OBLIGATOIRES). SI VOS AUTORITÉS NATIONALES NE SONT PAS EN MESURE DE VOUS FOURNIR CES DOCUMENTS, INDIQUER DANS UN COURRIER LES RAISONS QUI S'Y OPPOSENT.

LA COPIE INTÉGRALE DE L'ACTE DE MARIAGE DE VOS PARENTS (S'ILS SONT MARIÉS) OU TOUT DOCUMENT OFFICIEL PRÉCISANT LA DATE ET LE LIEU DE MARIAGE DE VOS PARENTS (ORIGINAL SI POSSIBLE ET 2 PHOTOCOPIES OBLIGATOIRES). SI VOS AUTORITÉS NATIONALES NE SONT PAS EN MESURE DE VOUS FOURNIR CES DOCUMENTS, INDIQUER DANS UN COURRIER LES RAISONS QUI S'Y OPPOSENT.

- Le cas échéant, la photocopie de leur acte de décès si celui-ci comporte la mention de la date et du lieu de naissance (traduction obligatoire si le document n'est pas en français (original et 2 photocopies)).

LES ACTES D'ETAT CIVIL DELIVRES PAR L'OFPPRA OU PAR LES MAIRIES FRANCAISES DOIVENT DATER DE MOINS DE TROIS MOIS.

### SI VOUS ÊTES MARIÉ(E)

LA COPIE INTÉGRALE **ORIGINALE** DE VOTRE ACTE DE MARIAGE, ACCOMPAGNÉE DE LA TRADUCTION CORRESPONDANTE **ORIGINALE** LORSQUE CELLE-CI EST ÉTABLIE DANS UNE LANGUE ÉTRANGÈRE (ET 2 PHOTOCOPIES).

CELLE-CI DEVRA ÉVENTUELLEMENT ÊTRE **LÉGALISÉE** PAR LA REPRÉSENTATION CONSULAIRE EN FRANCE DE VOTRE PAYS (CONSULAT / AMBASSADE) OU COMPORTER UNE **APOSTILLE**.

- Le cas échéant, la preuve de la renonciation au régime polygamique.
- Si votre conjoint est de nationalité française, fournir la copie intégrale récente établie par le Ministère des Affaires Étrangères - Service Central de l'État Civil (voir adresse sur tableau page 9).

### MARIAGE(S) ET DIVORCE(S) PRÉCÉDENTS

LA COPIE INTÉGRALE **ORIGINALE** DE TOUS VOS ACTES DE MARIAGES SUCCESSIFS AVEC TRADUCTION OBLIGATOIRE SI LE DOCUMENT N'EST PAS EN FRANÇAIS (ET 2 PHOTOCOPIES).

L'ORIGINAL DE VOS ACTES DE DIVORCES SUCCESSIFS - OU COPIE DES JUGEMENTS DE DIVORCE - AVEC TRADUCTION OBLIGATOIRE SI LE DOCUMENT N'EST PAS EN FRANÇAIS (ET 2 PHOTOCOPIES).

- Si ce divorce est intervenu à l'étranger, fournir un certificat délivré par les autorités consulaires du pays concerné en France attestant du caractère définitif de la dissolution de la dernière union. Si celle-ci n'est pas encore définitive, fournir un document en attestant (jugement en appel, pourvoi en cassation, ...).

- Si ces divorces sont intervenus en France et que vos mariages ont été célébrés à l'étranger, fournir également un certificat de non-appel ou de non-pourvoi en cassation et ce, quels que soient la date de la dissolution de l'union et le rang de celle-ci.

### SI VOTRE CONJOINT EST DÉCÉDÉ

- ❑ ACTE DE DÉCÈS ORIGINAL AVEC TRADUCTION ORIGINALE OBLIGATOIRE SI LE DOCUMENT N'EST PAS EN FRANÇAIS (ET 2 PHOTOCOPIES).

### SI VOUS ÊTES SÉPARÉ(E) DE VOTRE CONJOINT

- ❑ COPIE DU JUGEMENT PRONONCANT LA SÉPARATION DE CORPS OU DANS LE CAS D'UNE SÉPARATION DE FAIT, FOURNIR UNE ATTESTATION SUR L'HONNEUR PRÉCISANT LA DATE EXACTE DE CETTE SÉPARATION AINSI QUE TOUT DOCUMENT ATTESTANT DE L'ENGAGEMENT D'UNE QUELCONQUE PROCÉDURE JURIDIQUE (ET 2 PHOTOCOPIES).

### POUR VOTRE CONJOINT OU CONCUBIN

- ❑ PHOTOCOPIE RECTO-VERSO DE LA PIÈCE D'IDENTITÉ (CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ OU CARTE DE SÉJOUR) DE VOTRE CONJOINT OU CONCUBIN (+ 2 PHOTOCOPIES RECTO/VERSO).
- ❑ ATTESTATION DE VIE MARITALE (À FOURNIR UNIQUEMENT LORSQUE DES ENFANTS SONT NÉS DE CETTE UNION).
- ❑ ATTESTATION DE L'EXISTENCE D'UN PACTE CIVIL DE SOLIDARITÉ (PACS) DELIVRÉE DEPUIS MOINS DE TROIS MOIS PAR LE SERVICE CENTRAL D'ETAT CIVIL DE NANTES, ACCOMPAGNÉ DE LA PIÈCE D'IDENTITÉ DU COCONTRACTANT (ET 2 PHOTOCOPIES).
- ❑ SI VOTRE CONJOINT NE S'ASSOCIE PAS À VOTRE DEMANDE DE NATIONALITÉ FRANÇAISE, FOURNIR UNE LETTRE DE SA PART EN PRÉCISANT LES MOTIFS.
- ❑ TOUT DOCUMENT JUSTIFIANT DE LA SITUATION PROFESSIONNELLE ACTUELLE DE VOTRE CONJOINT OU DE VOTRE CONCUBIN (TROIS DERNIERS BULLETINS DE SALAIRE, TROIS DERNIERS AVIS D'IMPOSITION, TROIS DERNIERS AVIS DE PAIEMENT ASSEDIC, TROIS DERNIERS AVIS DE PAIEMENT D'UNE PENSION OU TOUT AUTRE DOCUMENT OFFICIEL PERMETTANT D'ÉVALUER LES REVENUS PERÇUS PAR VOTRE CONJOINT OU CONCUBIN DURANT LES TROIS DERNIERS MOIS (RESSOURCES, JUSTIFICATIFS DE TOUS REVENUS MENSUELS DU CONJOINT EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER, PRESTATIONS SOCIALES EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER, ...)) (ET 1 PHOTOCOPIE).

### POUR VOS ENFANTS MINEURS LÉGITIMES OU NATURELS

- ❑ LA COPIE INTÉGRALE **ORIGINALE** DE L'ACTE DE NAISSANCE DE CHACUN DE VOS ENFANTS MINEURS (NATURELS ET LÉGITIMES) AVEC TRADUCTION OBLIGATOIRE SI LE DOCUMENT N'EST PAS EN FRANÇAIS, LÉGALISATION OU APOSTILLE SELON LE PAYS D'ORIGINE (ET 2 PHOTOCOPIES) ACCOMPAGNÉE, LE CAS ÉCHÉANT, DE L'ORIGINAL DU JUGEMENT SUPPLÉTIF AUTORISANT L'INSCRIPTION DE LEUR NAISSANCE SUR LES REGISTRES D'ÉTAT CIVIL.
- ❑ LE JUGEMENT D'ADOPTION SIMPLE OU PLÉNIÈRE DE VOS ENFANTS MINEURS (ET 2 PHOTOCOPIES).
  - Lorsque le jugement a été prononcé par une juridiction étrangère, fournir également copie du jugement d'exequatur obtenu auprès du Tribunal de Grande Instance de votre lieu de résidence.
- ❑ ORIGINAL DU CERTIFICAT DE SCOLARITÉ PORTANT SUR L'ANNÉE SCOLAIRE EN COURS DE CHACUN DE VOS ENFANTS MINEURS Y COMPRIS POUR CEUX QUI SONT SCOLARISÉS À L'ÉTRANGER **MENTIONNANT LEUR ADRESSE COMPLÈTE**.
- ❑ ORIGINAL ET PHOTOCOPIE DU CARNET DE SANTÉ DE VOS ENFANTS NON ENCORE SCOLARISÉS (ET PHOTOCOPIE DES PAGES CONCERNANT L'IDENTITÉ, LES VACCINATIONS ET LES DERNIÈRES VISITES MÉDICALES).

- ❑ CERTIFICAT DE NATIONALITÉ FRANÇAISE DÉLIVRÉ PAR LE TRIBUNAL D'INSTANCE DE VOTRE DOMICILE CONCERNANT VOTRE OU VOS ENFANT(S) FRANÇAIS OU À DÉFAUT, COPIE INTÉGRALE DE LEUR ACTE DE NAISSANCE OÙ FIGURE LA MENTION MARGINALE DE L'ACQUISITION DE LA NATIONALITÉ FRANÇAISE (ET 2 PHOTOCOPIES).

**SI LES PARENTS, LE CONJOINT, LES FRÈRES ET SŒURS  
DÉTIENNENT LA NATIONALITÉ FRANÇAISE**

- ❑ PHOTOCOPIE DU DOCUMENT JUSTIFIANT DE L'ACQUISITION DE LA NATIONALITÉ FRANÇAISE (DÉCRET DE NATURALISATION, DÉCLARATION DE NATIONALITÉ OU CERTIFICAT DE NATIONALITÉ FRANÇAISE DELIVRÉ PAR LE TRIBUNAL D'INSTANCE OU À DÉFAUT, ACTE DE NAISSANCE FRANÇAIS PORTANT MENTION DE CETTE ACQUISITION).

**RESSOURCES ET SITUATION PROFESSIONNELLE  
DU DEMANDEUR  
AU COURS DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES**

**SI VOUS ÊTES SALARIÉ(E)**

- ❑ CERTIFICATS DE TRAVAIL COUVRANT LES TROIS DERNIÈRES ANNÉES (ET 1 PHOTOCOPIE).
- ❑ CONTRAT DE TRAVAIL EN COURS (Y COMPRIS LES ÉVENTUELS AVENANTS) PRÉCISANT LE SALAIRE, LA DATE D'ENTRÉE EN FONCTION, LA NATURE ET LA DURÉE DE L'EMPLOI OCCUPÉ (ET 1 PHOTOCOPIE).
- ❑ VOS TROIS DERNIERS BULLETINS DE SALAIRE ET LES FICHES DE PAIE DES MOIS DE NOVEMBRE ET DÉCEMBRE DES TROIS DERNIÈRES ANNEES (ET PHOTOCOPIES).
- ❑ BORDEREAU DE VERSEMENT D'INDEMNITÉS JOURNALIÈRES (MALADIE, MATERNITÉ, ACCIDENT DU TRAVAIL, ...) CONCERNANT LES TROIS DERNIERS MOIS (ET PHOTOCOPIES).
- ❑ TOUS JUSTIFICATIFS DE VOTRE SITUATION PROFESSIONNELLE AUTRE QUE SALARIÉE DURANT LES TROIS DERNIÈRES ANNÉES (ATTESTATIONS DE STAGE, HISTORIQUE PÔLE EMPLOI, ATTESTATION DE VERSEMENT DU RSA PRÉCISANT LES DATES DE DÉBUT ET DE FIN DE VERSEMENTS, EXTRAIT D'IMMATRICULATION AU REGISTRE DU COMMERCE OU DES MÉTIERS MENTIONNANT LA DATE DE DÉBUT ET DE FIN DE L'ACTIVITÉ, ...) ET PHOTOCOPIES.
- ❑ FOURNIR UN RÉCAPITULATIF DE VOS EXPÉRIENCES PROFESSIONNELLES (CURRICULUM VITAE).

**SI VOUS ÊTES DEMANDEUR D'EMPLOI**

- ❑ DERNIÈRE CARTE D'INSCRIPTION À PÔLE EMPLOI.
- ❑ HISTORIQUE DE VOS INSCRIPTIONS ET RADIATIONS DELIVRÉ PAR LES SERVICES DE PÔLE EMPLOI (ORIGINAL).
- ❑ PHOTOCOPIE DE LA DERNIÈRE NOTIFICATION DELIVRÉE PAR PÔLE EMPLOI.
- ❑ HISTORIQUE PÔLE EMPLOI MENTIONNANT LES INDEMNITÉS PERÇUES AU TITRE DE L'ASSURANCE CHÔMAGE SUR LES TROIS DERNIÈRES ANNÉES (ORIGINAL).
- ❑ PHOTOCOPIE DE VOS TROIS DERNIERS AVIS DE PAIEMENT DE L'ASSURANCE CHÔMAGE OU À DÉFAUT VOS TROIS DERNIÈRES CARTES DE POINTAGE PÔLE EMPLOI.

- ❑ TOUS JUSTIFICATIFS DE VOTRE ACTIVITÉ PROFESSIONNELLE DURANT LES TROIS DERNIÈRES ANNÉES (CERTIFICATS DE TRAVAIL, CONTRATS DE TRAVAIL, ...) ET PHOTOCOPIES.
- ❑ TOUS DOCUMENTS DE NATURE À DÉMONTRER VOS EFFORTS D'INSERTION PROFESSIONNELLE DURANT LES TROIS DERNIÈRES ANNÉES (ATTESTATIONS DE STAGE MENTIONNANT LES DATES DE DÉBUT ET DE FIN DE STAGE, ACCOMPAGNÉES LE CAS ÉCHÉANT DU DERNIER BULLETIN DE RÉMUNÉRATION DE CE STAGE, COPIE DE VOS DEMANDES D'EMPLOI ASSORTIES DES RÉPONSES NÉGATIVES DES DIVERS EMPLOYEURS SOLlicitÉS, TOUS DOCUMENTS DE L'EMPLOYEUR ATTESTANT DE VOTRE PRÉSENTATION À UN ENTRETIEN D'EMBAUCHE ASSORTIE DES ÉVENTUELLES RÉPONSES NÉGATIVES, ...) ET PHOTOCOPIES.

#### **SI VOUS ÊTES STAGIAIRE DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE**

- ❑ ATTESTATION DE L'ORGANISME DE FORMATION MENTIONNANT LES DATES DE DÉBUT ET DE FIN DE STAGE (ET 1 PHOTOCOPIE).
- ❑ PHOTOCOPIE DU DERNIER BULLETIN DE RÉMUNÉRATION.
- ❑ TOUS JUSTIFICATIFS DE VOTRE SITUATION PROFESSIONNELLE ANTÉRIEURE DURANT LES TROIS DERNIÈRES ANNÉES (CERTIFICATS DE TRAVAIL, HISTORIQUE PÔLE EMPLOI, ATTESTATION DE VERSEMENT DU RSA PRÉCISANT LES DATES DE DÉBUT ET DE FIN DE VERSEMENT, EXTRAIT D'IMMATRICULATION AU REGISTRE DU COMMERCE OU DES MÉTIERS MENTIONNANT LA DATE DE DÉBUT ET DE FIN DE L'ACTIVITÉ, ...) ET PHOTOCOPIES.

#### **SI VOUS ÊTES LYCÉEN(NE) OU ÉTUDIANT(E)**

- ❑ PHOTOCOPIE DE VOTRE CARTE DE LYCÉEN OU D'ÉTUDIANT.
- ❑ CERTIFICAT DE SCOLARITÉ POUR L'ANNÉE SCOLAIRE EN COURS (ORIGINAL).
- ❑ VOS DIPLÔMES FRANÇAIS ET PHOTOCOPIES.
- ❑ SI VOUS ÊTES BOURSIER, UNE ATTESTATION INDIQUANT LE MONTANT DE VOTRE BOURSE FRANÇAISE OU ÉTRANGÈRE (À DÉFAUT DE VERSEMENT DE BOURSE, NOTIFICATION DE REJET OU ATTESTATION MANUSCRITE).
- ❑ SI VOUS ÊTES PRIS(E) EN CHARGE PAR VOS PARENTS QUI RÉSIDENT EN FRANCE, ORIGINAUX DU DERNIER AVIS D'IMPOSITION DE VOS PARENTS + CONTRATS DE TRAVAIL DES PARENTS + TROIS DERNIERS BULLETINS DE SALAIRE DE CHACUN DE VOS PARENTS (PHOTOCOPIES).
- ❑ SI VOUS ÊTES PRIS(E) EN CHARGE PAR VOS PARENTS QUI RÉSIDENT À L'ÉTRANGER, UN JUSTIFICATIF DES VERSEMENTS EFFECTUÉS SUR LES TROIS DERNIERS MOIS.
- ❑ SI VOUS TRAVAILLEZ À TEMPS PARTIEL, VOTRE CONTRAT DE TRAVAIL ACCOMPAGNÉ DE VOS TROIS DERNIERS BULLETINS DE SALAIRE ET PHOTOCOPIES.
- ❑ SI VOUS ÊTES MAÎTRE AUXILIAIRE, ENSEIGNANT, DOCTORANT, ATTACHÉ TEMPORAIRE D'ENSEIGNEMENT ET DE RECHERCHE (ATER) OU AUTRE, LES ARRÊTÉS DE NOMINATION, LE CAS ÉCHÉANT, SUR LES TROIS DERNIÈRES ANNÉES ET PHOTOCOPIES.

#### **SI VOUS ÊTES ARTISAN(E) OU COMMERÇANT(E)**

- ❑ UN EXTRAIT D'IMMATRICULATION RÉCENT (MOINS DE TROIS MOIS) AU REGISTRE DU COMMERCE OU DES MÉTIERS (N° SIRENE / INSEE).
- ❑ DANS LA MESURE DU POSSIBLE, ATTESTATION DE VOTRE COMPTABLE CONCERNANT LES RÉSULTATS SUR LES TROIS DERNIÈRES ANNÉES ET DE L'ANNÉE EN COURS (ORIGINAL ET PHOTOCOPIE). À DÉFAUT DE CELLE-CI, TOUT DOCUMENT OFFICIEL JUSTIFIANT DE VOS REVENUS NETS SUR LES TROIS DERNIÈRES ANNÉES.



- ❑ TOUS JUSTIFICATIFS DE VOTRE SITUATION PROFESSIONNELLE ANTÉRIEURE ET DE VOS REVENUS SUR LES TROIS DERNIÈRES ANNÉES (CERTIFICATS DE TRAVAIL, ATTESTATIONS DE STAGE, HISTORIQUE PÔLE EMPLOI, ATTESTATION DE VERSEMENT DU RSA PRÉCISANT LES DATES DE DÉBUT ET DE FIN DE VERSEMENT, ...) ET PHOTOCOPIES.

#### **SI VOUS ÊTES ACTIONNAIRE OU GÉRANT(E) DE SOCIÉTÉ**

- ❑ UN EXTRAIT KBIS RÉCENT (MOINS DE TROIS MOIS).
- ❑ STATUTS DE LA (LES) SOCIÉTÉ(S) DONT VOUS ÊTES ACTIONNAIRE OU GÉRANT(E) ET PHOTOCOPIES.
- ❑ SI VOUS ÊTES GÉRANT(E) DE SOCIÉTÉ, PHOTOCOPIE DE LA DÉLIBÉRATION DES ASSOCIÉS FIXANT LE MONTANT DE LA RÉMUNÉRATION VERSÉ AU GÉRANT SI CETTE DERNIÈRE N'EST PAS ÉVALUÉE DANS LES STATUTS.
- ❑ SI VOUS ÊTES GÉRANT(E) SALARIÉ(E), CONTRAT DE TRAVAIL ACCOMPAGNÉ DE VOS TROIS DERNIERS BULLETINS DE SALAIRE ET PHOTOCOPIES.
- ❑ SI VOUS NE PERCEVEZ AUCUNE RÉMUNÉRATION POUR L'EXERCICE DE LA GÉRANCE, ATTESTATION RÉCENTE DE VOTRE COMPTABLE LE PRÉCISANT.
- ❑ DANS LA MESURE DU POSSIBLE, ATTESTATION DE VOTRE COMPTABLE CONCERNANT LES RÉSULTATS SUR LES TROIS DERNIÈRES ANNÉES ET DE L'ANNÉE EN COURS (ORIGINAL ET PHOTOCOPIE). À DÉFAUT DE CELLE-CI, TOUT DOCUMENT OFFICIEL JUSTIFIANT DE VOS REVENUS NETS SUR LES TROIS DERNIÈRES ANNÉES.
- ❑ BORDEREAU DE SITUATION FISCALE DE LA (LES) SOCIÉTÉ(S) DONT VOUS ÊTES ACTIONNAIRE OU GÉRANT(E) CHIFFRANT LES IMPOSITIONS DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES (IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS ET TAXES DIVERSES).
- ❑ TOUS JUSTIFICATIFS DE VOTRE SITUATION PROFESSIONNELLE ANTÉRIEURE DURANT LES TROIS DERNIÈRES ANNÉES (CERTIFICATS DE TRAVAIL, ATTESTATIONS DE STAGE, HISTORIQUE PÔLE EMPLOI, ATTESTATION DE VERSEMENT DU RSA PRÉCISANT LES DATES DE DÉBUT ET DE FIN DE VERSEMENT, ...) ET PHOTOCOPIES.

#### **SI VOUS EXERCEZ UNE PROFESSION LIBÉRALE**

- ❑ INSCRIPTION AU RÔLE DES PROFESSIONS LIBÉRALES (À OBTENIR AUPRÈS DU SERVICE DES IMPÔTS).
- ❑ LE CAS ÉCHÉANT, PHOTOCOPIE DE LA CARTE PROFESSIONNELLE,
- ❑ DERNIER AVIS DE PAIEMENT URSSAF,
- ❑ TOUS DOCUMENTS PERMETTANT DE CHIFFRER LES RESSOURCES RETIRÉES DE L'ACTIVITÉ DURANT LES TROIS DERNIÈRES ANNÉES (ET 1 PHOTOCOPIE).
- ❑ LE CAS ÉCHÉANT, PHOTOCOPIE DE VOTRE DIPLÔME DE DOCTEUR EN MÉDECINE AVEC TRADUCTION ORIGINALE SI NÉCESSAIRE (ET 1 PHOTOCOPIE).
- ❑ TOUS JUSTIFICATIFS DE VOTRE SITUATION PROFESSIONNELLE ANTÉRIEURE DURANT LES TROIS DERNIÈRES ANNÉES (CERTIFICATS DE TRAVAIL, ATTESTATIONS DE STAGE, HISTORIQUE PÔLE EMPLOI, ATTESTATION DE VERSEMENT DU RSA PRÉCISANT LES DATES DE DÉBUT ET DE FIN DE VERSEMENT, EXTRAIT D'IMMATRICULATION AU REGISTRE DU COMMERCE OU DES MÉTIERS MENTIONNANT LA DATE DE DÉBUT ET DE FIN DE L'ACTIVITÉ, ...) ET PHOTOCOPIES.

## SI VOUS ÊTES TITULAIRE DE REVENUS MOBILIERS OU IMMOBILIERS EN FRANCE ET À L'ÉTRANGER

- ❑ UNE DÉCLARATION, DATÉE ET SIGNÉE, PRÉCISANT L'IMPORTANCE DE VOTRE PATRIMOINE MOBILIER OU IMMOBILIER, ACOMPAGNÉE, LE CAS ÉCHÉANT, DES TITRES DE PROPRIÉTÉ (ET PHOTOCOPIES).
- ❑ UNE ATTESTATION BANCAIRE PRÉCISANT LE MONTANT ET LA PÉRIODICITÉ DES REVENUS RETIRÉS DE VOTRE PATRIMOINE (LOYERS, REVENUS D' ACTIONS ET OBLIGATIONS, ...).
- ❑ UNE ATTESTATION BANCAIRE PRÉCISANT LE MONTANT ET LA PÉRIODICITÉ DES VERSEMENTS CONCERNANT VOS REVENUS PROVENANT DE L'ÉTRANGER.
- ❑ TOUS JUSTIFICATIFS DE VOTRE SITUATION PROFESSIONNELLE ANTÉRIEURE DURANT LES TROIS DERNIÈRES ANNÉES (CERTIFICATS DE TRAVAIL, ATTESTATIONS DE STAGE, HISTORIQUE PÔLE EMPLOI, ATTESTATION DE VERSEMENT DU RSA PRÉCISANT LES DATES DE DÉBUT ET DE FIN DE VERSEMENT, ...) ET PHOTOCOPIES.

## SI VOUS ÊTES RETRAITÉ(E), PENSIONNÉ(E) OU ANCIEN COMBATTANT

- ❑ VOS TITRES DE PENSION (FRANÇAIS OU ÉTRANGERS) ET PHOTOCOPIES.
- ❑ BORDEREAUX DE VERSEMENT DE VOTRE PENSION DURANT LES TROIS DERNIERS MOIS ET PHOTOCOPIES.
- ❑ ATTESTATION DE VERSEMENT DE L'ALLOCATION VIEILLESSE SPÉCIFIQUE ET PHOTOCOPIE.
- ❑ TOUS JUSTIFICATIFS DE VOTRE SITUATION PROFESSIONNELLE ANTÉRIEURE DURANT LES TROIS DERNIÈRES ANNÉES (CERTIFICATS DE TRAVAIL, ATTESTATIONS DE STAGE, HISTORIQUE PÔLE EMPLOI, ATTESTATION DE VERSEMENT DU RSA PRÉCISANT LES DATES DE DÉBUT ET DE FIN DE VERSEMENT, ...) ET PHOTOCOPIES.
- ❑ CARTE ORIGINALE ANCIEN COMBATTANT ET LIVRET MILITAIRE (ET PHOTOCOPIES).
- ❑ JUSTIFICATIF CONCERNANT LES CITATIONS ET DÉCORATIONS ACCORDÉES À TITRE MILITAIRE, LE CAS ÉCHÉANT (ET PHOTOCOPIE).
- ❑ LE CAS ÉCHÉANT, TOUT DOCUMENT JUSTIFIANT DE FAITS D'ARMES EXCEPTIONNELS (ET PHOTOCOPIE).

## SI VOUS AVEZ LE STATUT D'ADULTE HANDICAPÉ

- ❑ VOTRE CARTE D'INVALIDITÉ ET PHOTOCOPIE.
- ❑ **ORIGINAL** DE LA DÉCISION ET DE TOUTES LES DÉCISIONS DE LA MAISON DÉPARTEMENTALE DES PERSONNES HANDICAPÉES MENTIONNANT VOTRE TAUX D'INVALIDITÉ, LES PRESTATIONS QUI VOUS SONT ACCORDÉES (RQTH, AAH, ...) AINSI QUE VOTRE APTITUDE À OCCUPER UN EMPLOI ET PHOTOCOPIE.
- ❑ LE CAS ÉCHÉANT, ATTESTATION DE TRAVAIL EN STRUCTURE PROTÉGÉE, ACCOMPAGNÉE DE VOS TROIS DERNIERS BULLETINS DE SALAIRE ET PHOTOCOPIES.
- ❑ JUGEMENT DE TUTELLE, DE CURATELLE OU DE SAUVEGARDE DE JUSTICE VOUS CONCERNANT ET PHOTOCOPIE.
- ❑ LE CAS ÉCHÉANT, ATTESTATION DE VERSEMENT D'UNE PENSION D'INVALIDITÉ ET PHOTOCOPIE.



## SI VOUS ÊTES PRIS(E) EN CHARGE PAR UNE TIERCE PERSONNE

- PHOTOCOPIE DE LA PIÈCE D'IDENTITÉ (CARTE DE SEJOUR, CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ, ...) DE LA PERSONNE QUI VOUS PREND EN CHARGE.
- ATTESTATION RÉCENTE OU JUGEMENT DE PRISE EN CHARGE.
- TOUS DOCUMENTS JUSTIFIANT DES RESSOURCES DE LA PERSONNE QUI VOUS PREND EN CHARGE DURANT LES TROIS DERNIÈRES ANNÉES (AVIS D'IMPOSITION, CONTRAT DE TRAVAIL ACCOMPAGNÉ DES TROIS DERNIERS BULLETINS DE SALAIRE, ...) ET PHOTOCOPIES.
- TOUS JUSTIFICATIFS DE VOTRE SITUATION PROFESSIONNELLE ANTÉRIEURE DURANT LES TROIS DERNIÈRES ANNÉES (CERTIFICATS DE TRAVAIL, ATTESTATIONS DE STAGE, HISTORIQUE PÔLE EMPLOI, ATTESTATION DE VERSEMENT DU RSA PRÉCISANT LES DATES DE DÉBUT ET DE FIN DE VERSEMENT, ...) ET PHOTOCOPIES.

## IMPÔTS ET AUTRES DOCUMENTS

- AVIS D'IMPOSITION SUR LE REVENU DES **TROIS DERNIÈRES ANNÉES** (ET PHOTOCOPIE INTEGRALE).
- ATTESTATION FISCALE VALANT P 237 (DATANT DE MOINS DE TROIS MOIS) PORTANT SUR L'INTEGRALITE DES TAXES (IR + TH + TF) PORTANT SUR LES TROIS DERNIERS ANNEES.
  - Ce document est à demander auprès du centre des impôts dont vous dépendez, en présentant les avis d'imposition correspondants.
- ATTESTATION **RÉCENTE (MOINS DE TROIS MOIS)** DE LA CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE (CAF) CHIFFRANT LES DIVERSES ALLOCATIONS QUI VOUS SONT VERSÉES (MÊME SI VOUS NE PERCEVEZ RIEN) ET MENTIONNANT LE NOM DES ENFANTS À VOTRE CHARGE.
- ATTESTATION DE LA CAF INDIQUANT LES DATES DE DÉBUT ET DE FIN DU VERSEMENT DU RSA DES TROIS DERNIÈRES ANNÉES.
- JUSTIFICATIFS DU MONTANT DES BOURSES ATTRIBUÉES À VOS ENFANTS ET PHOTOCOPIE.
- PHOTOCOPIE DE L'ATTESTATION DE SÉCURITE SOCIALE.

## JUSTIFICATIFS CONCERNANT VOTRE DOMICILE

### SI VOUS ÊTES LOCATAIRE DE VOTRE LOGEMENT

- VOTRE CONTRAT DE BAIL ACTUEL (ET PHOTOCOPIE DES PAGES INDIQUANT LES NOMS, L'ADRESSE, LA DATE ET LA SIGNATURE).
- VOS TROIS DERNIÈRES QUITTANCES DE LOYER (ET PHOTOCOPIES).
- VOS TROIS DERNIÈRES FACTURES D'ÉLECTRICITÉ OU DE GAZ (ET PHOTOCOPIES).






### SI VOUS ÊTES PROPRIÉTAIRE DE VOTRE LOGEMENT

- ACTE DE PROPRIÉTÉ (OU ATTESTATION NOTARIALE) DE VOTRE LOGEMENT ET PHOTOCOPIES.
- VOS TROIS DERNIÈRES QUITTANCES D'ÉLECTRICITÉ OU DE GAZ (ET PHOTOCOPIES).
- SI VOUS AVEZ CONTRACTÉ UN CRÉDIT POUR L'ACQUISITION DE VOTRE LOGEMENT, FOURNIR UNE ATTESTATION BANCAIRE CERTIFIANT QUE VOUS ÊTES À JOUR DU PAIEMENT DE VOS MENSUALITÉS.

## SI VOUS ÊTES HÉBERGÉ(E)

- ATTESTATION D'HÉBERGEMENT RÉCENTE SIGNÉE PAR L'HÉBERGEANT.
- PHOTOCOPIE DE LA PIÈCE D'IDENTITÉ DE L'HÉBERGEANT ACCOMPAGNÉE DE LA PHOTOCOPIE D'UN JUSTIFICATIF DE DOMICILE RÉCENT À SON NOM (CONTRAT DE BAIL, QUITTANCE DE LOYER, FACTURE D'ÉLECTRICITÉ, DE GAZ OU DE TÉLÉPHONE).

### ADRESSES UTILES

<p style="text-align: center;"><b>ARCHIVES MUNICIPALES</b></p> <p>2 rue des Archives 31500 TOULOUSE</p> <p> : 05.61.61.63.33</p>	<p style="text-align: center;"><b>OFII TOULOUSE</b></p> <p>7 rue Arthur Rimbaud 31200 TOULOUSE</p>
<p style="text-align: center;"><b>OFPRA</b></p> <p>201 rue Carnot 94120 FONTENAY-SOUS-BOIS</p> <p> : 01.58.68.10.10</p>	<p style="text-align: center;"><b>PRÉFECTURE DE LA HAUTE-GARONNE</b></p> <p>DRLP - SII - BUREAU DE LA NATURALISATION 1 rue Sainte-Anne 31038 TOULOUSE Cedex 9</p> <p>Aide en ligne : <a href="mailto:pref-natu-dematerialisation@haute-garonne.gouv.fr">pref-natu-dematerialisation@haute-garonne.gouv.fr</a></p>
<p style="text-align: center;"><b>SERVICE CENTRAL DE L'ÉTAT CIVIL</b></p> <p>11 rue de la Maison Blanche 44100 NANTES Cedex 09</p> <p> : 08.26.08.06.04</p>	<p style="text-align: center;"><b>SOUS-DIRECTION DE L'ACCÈS À LA NATIONALITÉ FRANÇAISE</b></p> <p>SDANF 12 rue Francis Le Carval 44404 REZÉ Cedex</p>
<p style="text-align: center;"><b>TRIBUNAL D'INSTANCE DE MURET</b></p> <p>58 rue Clément Ader 31605 MURET Cedex</p> <p> : 05.61.51.96.50</p>	<p style="text-align: center;"><b>TRIBUNAL D'INSTANCE DE TOULOUSE</b></p> <p>40 avenue Camille Pujol B.P. 5847 31506 TOULOUSE</p> <p> : 05.34.31.79.79 (uniquement le lundi et jeudi matin de 09h00 à 12h00)</p>

### INFORMATION

**L'ARTICLE 25 ALINÉA 3 DE LA LOI N° 2003-239 DU 18 MARS 2003 POUR LA SÉCURITÉ INTÉRIEURE PRÉVOIT QUE L'INSTRUCTION DES DEMANDES D'ACQUISITION DE LA NATIONALITÉ FRANÇAISE DONNE LIEU AU LANCÉMENT D'ENQUÊTES ADMINISTRATIVES ENTRAÎNANT LA CONSULTATION DE TRAITEMENTS AUTOMATISÉS DE DONNÉES PERSONNELLES.**